



## Loyer terme échu de mon appartement

Par **ambre**, le **31/05/2010** à **16:13**

Bonjour,  
mes allocations logement de mon appartement sont versées à mon propriétaire à terme échu, pour le mois de mai elles sont versées le 4 juin et pour le mois de juin le 4 juillet. Or, je déménage fin juin et mon propriétaire touchera donc le 4 juillet mes allocations logement du mois de juin, puis-je avant mon départ déduire le montant de mes allocations qui lui sera versé le 4 juillet du mois de juin puisque je ne serai plus dans ce logement? et je ne serai plus dans ce département car je le quitte définitivement  
merci par avance

Par **aliren27**, le **31/05/2010** à **16:34**

Bonjour,

[citation]je déménage fin juin et mon propriétaire touchera donc le 4 juillet mes allocations logement du mois de juin, puis-je avant mon départ déduire le montant de mes allocations qui lui sera versé le 4 juillet du mois de juin [/citation]

vous l'écrivez vous meme !!! vous quittez fin juin, votre propriétaire à droit aux allocations de juin versée le 4 juillet.

Cordialement  
Aline

Par **ambre**, le **31/05/2010** à **16:44**

les allocations du mois de mai me sont versées en juin donc quand je paie mon loyer du mois de juin c'est:

le montant du loyer de juin - alloc du mois de mai puisque c'est terme échu donc au mois de juillet mon propriétaire aura mes allocations du mois de juin si j'étais restée au mois de juillet mon propriétaire m'aurait fait payer:

1 mois de juillet - mes alloc de juin il se retrouvera donc avec un mois d'alloc d'avance lorsque je suis arrivée dans mon logement j'ai payé le loyer intégralement puisque le premier mois on n'a pas d'allocation, puis après les alloc sont payées, donc comme c'est à terme échu, il a un mois d'avance

Par **aliren27**, le **31/05/2010** à **17:00**

bonjour,

Pour résumer vous avez payé le premier mois en entier.

le nombre de loyers versé par vous doit être identique au nombre d'allocation perçus par votre propriétaire.

Si vous avez versés 25 mois de loyer partiels, votre propriétaire doit avoir reçu 25 mois d'apl. Vérifier et revenez pour clore ce dossier

Cordialement  
Aline